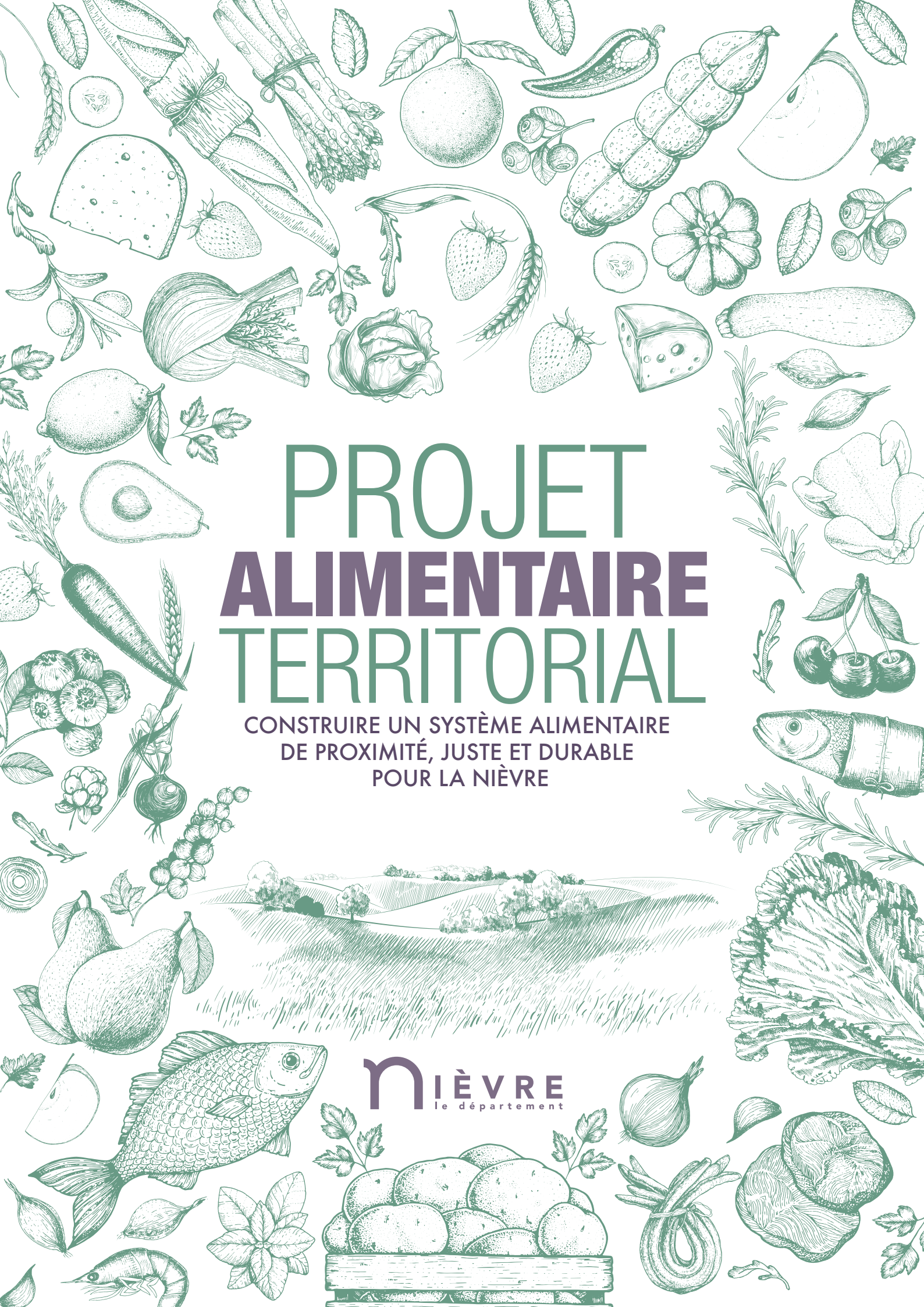
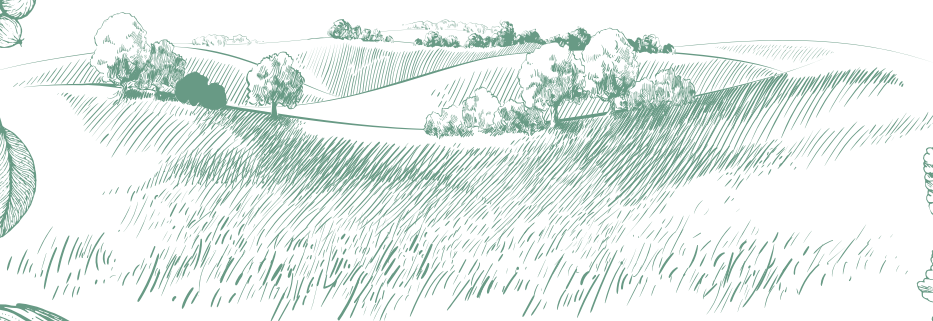




PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

CONSTRUIRE UN SYSTÈME ALIMENTAIRE
DE PROXIMITÉ, JUSTE ET DURABLE
POUR LA NIÈVRE



niÈVRE
le département



ALIMENTATION : DU BON POUR CHACUN

« Vous avez entre les mains le Projet alimentaire territorial (PAT) de la Nièvre qui pose l'état des circuits courts alimentaires dans le département, des forces de production agricoles et de transformation, et des besoins et pratiques de consommation des Nivernais. Il dégage aussi des enjeux, de court et plus long termes, afin de rendre l'approvisionnement et la consommation plus vertueux, au regard des enjeux économiques, sociaux et environnementaux du XXI^e siècle, et enfin il fait des propositions d'actions concrètes sur notre territoire pour une meilleure alimentation des Nivernais.

En tant qu'élus départementaux, nous souhaitons, peut-être encore plus depuis le début de la crise sanitaire que nous traversons, encourager, maintenir et soutenir, à la fois une production de produits alimentaires et une consommation qualitative les plus locales possibles.

C'est d'ailleurs le sens de la création de la marque de territoire « La Belle Nièvre », par le Département en lien avec ses partenaires professionnels, associatifs et citoyens, afin de rendre plus lisible l'offre de produits « made in Nièvre » pour les habitants et les visiteurs de passage. Notre territoire a un très grand potentiel de production dont il conviendra de mieux conserver et développer la valeur ajoutée, au profit des producteurs eux-mêmes mais aussi de tous ceux qui, ayant besoin de se nourrir, doivent pouvoir trouver près de chez eux les viandes, légumes, fromages, vins, miels, et autres produits de qualité dont ils ont besoin.

Faisant cela, nous voulons inciter les Nivernais, et parmi eux les acteurs de l'alimentation, à passer d'une logique quantitative, où les outils de production sont plus conditionnés par les marchés financiers que par les vertus de l'intérêt général, à une vision qualitative des circuits courts.

Du beau, du bon, du bien ! Pour nous, cela doit être tous les jours et pour chacun ! Puisse ce document contribuer à en éclairer le chemin » !

Alain Lassus

Président du Conseil départemental de la Nièvre



LE PAT EST UNE DÉMARCHE PARTENARIALE !

«Cet ambitieux Projet alimentaire territorial décline l'approche volontariste et opérationnelle du Conseil départemental, élus et services réunis, pour une alimentation locale, de qualité, qui fait la part belle au savoir-faire de ses producteurs et qui veut apporter sécurité et qualité aux consommateurs nivernais. Bien se nourrir est un droit ! Nous avons tous vu l'élan pour les producteurs locaux dont ont fait preuve les Nivernais durant le confinement !

Ce PAT constitue une démarche primordiale pour la Nièvre à plus d'un titre, comme vous pourrez le voir tout au long de ce document, tant d'un point de vue économique, social qu'écologique ou logistique.

Notre volonté est que chacun, sur ce territoire qui représente tant de potentiels de production, se saisisse de ce qui le concerne : une alimentation bien sûr érigée en art de vivre mais avant tout conçue comme la satisfaction de besoins primaires vitaux pour nous tous.

Et si nous emportons l'adhésion de tous les acteurs des filières, des organismes et associations représentatifs, des distributeurs et des clients finals à ce projet collectif, nous voulons aussi encourager les porteurs de projets, que ce soit en maraîchage ou en production d'élevage ou diversifiée, tout en misant sur l'accompagnement technique des communautés de communes et des Pays, dont c'est la compétence de préparer le développement économique de leurs territoires.

Cette vision partenariale est indispensable pour que la prise de conscience, impulsée durant le confinement, permette le maintien et le développement de circuits courts alimentaires performants et rassurants pour chacun.

Jocelyne Guérin

*1^{re} vice-présidente du Conseil départemental de la Nièvre
à la dynamique et au développement des territoires*



POURQUOI UN PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL A L'ÉCHELLE DÉPARTEMENTALE ?

QU'EST-CE-QU'UN PAT ?

Les projets alimentaires territoriaux (PAT) sont prévus à l'article 39 de la loi d'avenir pour l'agriculture et la forêt du 13 octobre 2014. Ils ont pour objet de dresser un diagnostic de la production agricole et de la consommation alimentaire d'un territoire en prenant en compte tant la consommation individuelle que la restauration collective et privée. Cet état des lieux permet d'identifier les besoins, les atouts et les contraintes sociales, économiques et environnementales existant sur le territoire. L'objectif est de développer l'agriculture locale et d'améliorer la qualité de l'alimentation en rapprochant les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales et les consommateurs.

UN PROJET ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ÉCOLOGIQUE

Le PAT doit avoir une dimension économique, sociale et environnementale en étant à la fois un levier de développement du territoire, le vecteur d'une agriculture respectueuse de l'environnement et de la biodiversité et une porte d'entrée vers des actions en faveur de plus de justice sociale.

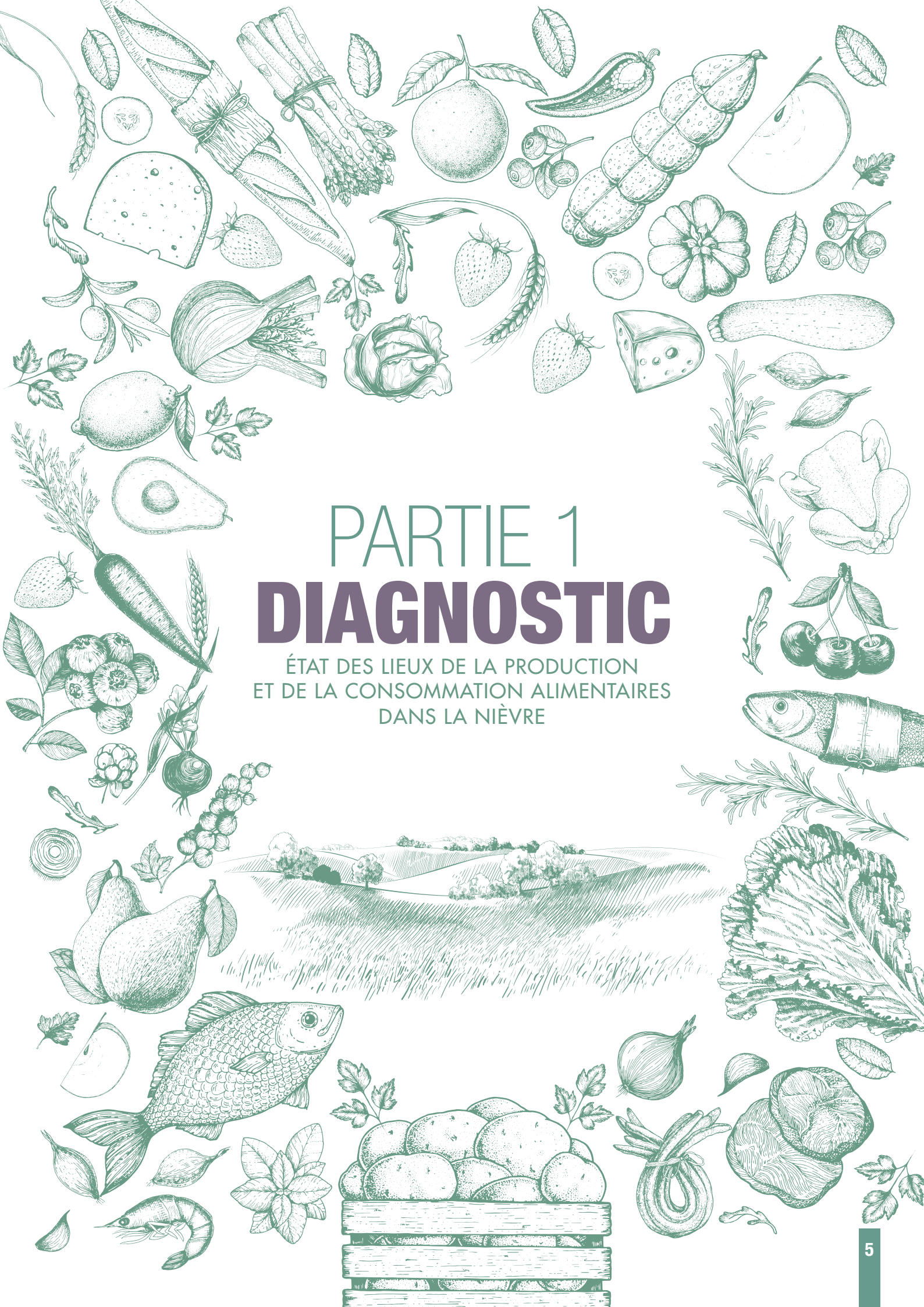
UN PROJET PARTENARIAL

La dimension partenariale est indissociable de l'élaboration d'un PAT. Celui du Département de la Nièvre a été lauréat d'un appel à projet dans le cadre du Programme National pour l'Alimentation en février 2017. La candidature était portée par le conseil départemental, la cuisine centrale de Nevers, la Chambre d'Agriculture, la Communauté de communes Amognes Cœur du Nivernais et la Maison citoyenne de Clamecy.

LA PERTINENCE DE L'ÉCHELLE DÉPARTEMENTALE

Peu de conseils départementaux se sont lancés dans la démarche de construction d'un PAT. Pourtant, les avantages et la pertinence d'une telle échelle d'action sont indiscutables, surtout dans un département rural. Cette échelle permet en effet la mobilisation d'acteurs dont le périmètre d'action est également départemental comme la Chambre d'Agriculture, les services de l'État et plusieurs associations. De plus, cela rend possible d'intégrer pleinement la dimension sociale de l'alimentation grâce aux compétences dont dispose la collectivité.

Enfin, développer un PAT permet de mobiliser et de soutenir les intercommunalités souhaitant mettre en œuvre des actions en faveur d'un système alimentaire de proximité en leur apportant des données, de l'expertise et des financements, et de rendre concrète la solidarité territoriale dont le Département est aujourd'hui garant.



PARTIE 1

DIAGNOSTIC

ÉTAT DES LIEUX DE LA PRODUCTION
ET DE LA CONSOMMATION ALIMENTAIRES
DANS LA NIÈVRE



1 - LA PRODUCTION ALIMENTAIRE DANS LA NIÈVRE

QUELLES PRODUCTIONS DANS LA NIÈVRE ?

L'agriculture dans la Nièvre, ce sont près de 400 000 hectares de terres agricoles, soit 56% de la surface du département, sur lesquelles travaillent 3200 exploitations. Elles permettent de générer 5500 emplois directs, ce qui représente 5% de l'emploi total contre 2,4% en moyenne au niveau national.

Le premier pilier de cette agriculture est l'élevage bovin, pratiqué par 1800 exploitants dont la réputation est renforcée chaque année par l'obtention de nombreuses récompenses nationales et internationales. Le cheptel de la ferme nivernaise représente 350 000 bovins, dont 144 000 vêlages chaque année.

Les cultures céréalières et oléo-protéagineuses, situées dans le nord et l'ouest du département, sont le deuxième élément majeur de l'agriculture nivernaise. Le blé, l'orge et le colza représentent 80% des grandes cultures du département et sont suivies du maïs et du tournesol.

Enfin, avec ses 5 appellations classées, la viticulture n'occupe qu'une infime partie des surfaces agricoles (environ 0,5%). Malgré cela, son importance économique est majeure car elle représente 18% du chiffre d'affaires agricole et 30% des emplois du secteur.

Le point faible de l'agriculture nivernaise réside dans la faiblesse de sa production de fruits et légumes. Seuls 72 hectares et 8% des exploitations y sont consacrés.

UNE AGRICULTURE RECONNUE POUR SA QUALITÉ

Les signes officiels de qualité et d'origine (SIQO) attribués aux produits nivernais sont nombreux et constituent la reconnaissance d'une production agricole de qualité. Ainsi, la Nièvre dispose de 11 Indications Géographiques Protégées (IGP) et 5 Appellations d'Origine Contrôlée (AOC) pour des productions végétales, viticoles et d'élevage. De plus, 181 producteurs ont obtenu le « Label Rouge ».

DÉFINITION ET EXEMPLES

Le label IGP identifie un produit agricole dont la qualité et la réputation sont liées à son origine géographique et un savoir-faire reconnu internationalement. Ex : Volailles de Bourgogne et Moutarde de Bourgogne.

Le label AOC désigne des produits dont toutes les étapes de fabrication sont réalisées selon un savoir-faire reconnu. Ex : Bœuf de Charolles et Pouilly-Fumé.

Le Label Rouge constitue la garantie d'un produit de qualité supérieure en raison des conditions de production et de transformation.

UNE AGRICULTURE TOURNÉE VERS L'EXPORTATION

Une grande partie de la production de la ferme nivernaise est destinée à être vendue à l'étranger. Cette caractéristique est commune aux trois piliers de l'agriculture nivernaise. La France est le plus gros exportateur européen de broutards et la Nièvre connaît une spécialisation exportatrice encore plus forte. En effet, seuls 10% des broutards nés dans le département y sont engraisés, 15% le sont dans un autre département et 75% à l'étranger.

Il en va de même pour la production céréalière. Aucune capacité de transformation majeure n'existe dans le département et la France exporte près de 51% de sa production de céréales.

Enfin, la viticulture participe à la renommée internationale de la Nièvre, car 60% des vins nivernais sont exportés, principalement vers l'Angleterre, la Belgique et les États-Unis.

LA NIÈVRE DISPOSE DE PEU DE CAPACITÉS DE TRANSFORMATION ALIMENTAIRE

L'immense majorité des aliments consommés en France ont fait l'objet d'au moins une ou deux transformations. 80% des dépenses alimentaires concernent ce type de produits : farine, pâtes, huile, sucre, produits laitiers, viande, conserves... Or avec seulement 450 emplois dans ce domaine contre 4500 en Saône-et-Loire et 3000 en Côte-d'Or, la Nièvre dispose de l'industrie agroalimentaire la plus faible de Bourgogne-Franche-Comté. Il existe une entreprise de panification industrielle (Clamecy), trois abattoirs de ruminants (Cosne-Cours-sur-Loire, Corbigny et Luzy) et un abattoir de volailles (Cosne-Cours-sur-Loire). La faible production maraîchère et de légumes de plein champ peut contribuer à expliquer l'absence d'ateliers majeurs de transformation des fruits et légumes sur le territoire (légumeries, conserveries...).

VEILLISSEMENT ET BAISSÉ DE LA POPULATION AGRICOLE

En France, la population active travaillant dans l'agriculture a été divisée par deux entre 1990 et 2020. Si la tendance actuelle se poursuit, le pays aura perdu 25% de ses agriculteurs dans 10 ans.

La Nièvre n'est pas épargnée par cette baisse importante de la population agricole. Cette dernière y a baissé de 9% entre 2012 et 2018. Seuls 6 agriculteurs sur 10 sont remplacés lors des départs en retraite. La situation est particulièrement problématique

dans la filière bovine et la culture céréalière avec respectivement 3 et 5 remplacements pour 10 départs.

Cette situation entraîne deux conséquences majeures : le vieillissement moyen des agriculteurs qui sont incités à repousser le plus possible leur retraite et la hausse de la taille moyenne des exploitations.

Le sujet va devenir de plus en plus important, car près de la moitié des exploitants ont plus de 50 ans, âge de début de préparation de la transmission.

Les investissements initiaux requis, la volatilité des marchés, les incertitudes climatiques, la difficulté d'accéder au foncier et la complexité administrative sont autant de freins à l'installation d'agriculteurs hors cadre familial et à la reprise des exploitations par les descendants.

L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE DANS LA NIÈVRE

DÉFINITION

L'agriculture biologique permet une agriculture sans intrants chimiques, pesticides et OGM, limite les traitements vétérinaires et assure le respect de nombreux engagements relatifs à la rotation des cultures, la réduction du travail du sol et la préservation de la biodiversité. Ce label est également une assurance d'un niveau élevé de bien-être animal.

L'agriculture biologique est reconnue par un label officiel reconnu au niveau national et européen.

Les produits issus de l'agriculture biologique sont encore minoritaires dans l'assiette des Français (5%) mais la filière connaît une croissance de 16% par an. Ainsi, le marché du bio était de 5,2 milliards d'euros en 2014 et de 9,7 milliards d'euros en 2018.

La Nièvre compte plus de 236 fermes en agriculture biologique (7% des fermes), cultivant

20 198 hectares (5% de la surface agricole) . Depuis 2010, la croissance de ce secteur au niveau local est très importante avec une augmentation moyenne de 14% des surfaces certifiées chaque année.



VENTE DIRECTE PAR LES PRODUCTEURS

Selon le dernier recensement général agricole, environ 360 exploitations pratiquent la vente en circuits courts soit 10% des exploitations nivernaises. La Nièvre compte 10 points de retards sur la moyenne nationale. 21% des agriculteurs français vendent tout ou partie de leur production en circuits courts.

Les circuits courts sont très souvent utilisés comme une source de revenus complémentaires. En effet, 37% des exploitations faisant de la vente directe réalisent plus de 50% de leur chiffre d'affaires par cette voie.

Trois systèmes sont considérés comme intéressants économiquement par les producteurs et les éleveurs : le drive fermier, le magasin de producteurs et la commande par internet.





2 - LA CONSOMMATION ALIMENTAIRE DANS LA NIÈVRE

DES HABITUDES ALIMENTAIRES EN MUTATION

Depuis les années 60, la part du budget des ménages consacrée à l'alimentation est passée de 35 à 20%. La dépense hebdomadaire moyenne française est estimée à 110 euros par ménage, et la Nièvre se situe légèrement au-dessus.

Cette baisse du budget s'est accompagnée d'une modification du panier. Les Nivernais achètent moins de viande, de fruits, de légumes et de pain. Cette baisse est compensée par l'achat de produits transformés voire ultra-transformés.

Même si elle ne représente que 5% du panier total, l'alimentation biologique devient également une préoccupation majeure des Français, qui considèrent à plus de 80% que cette agriculture doit être développée. Cependant, le prix de ces produits est évoqué par 84% des personnes pour justifier l'achat de produits conventionnels.

LA DISTRIBUTION ALIMENTAIRE

La grande distribution détient 65% des parts de marché du commerce alimentaire. 95% des Nivernais disent acheter des produits de consommation alimentaire dans des hypermarchés ou supermarchés, 38% fréquentent les marchés, 14% se rendent à la ferme et 12% font des courses dans un magasin de producteurs.

De plus en plus de Nivernais achètent des produits locaux en raison des garanties sur l'origine qu'ils apportent, du fait que leur dépense profite directement au producteur et de la qualité supérieure de ces produits. Selon les études, trois éléments inciteraient encore plus de consommateurs à acheter des produits locaux : en trouver dans leurs lieux d'achat habituels, qu'il existe plus de lieux de vente spécifiquement dédiés à ces produits et qu'il soit plus aisé d'identifier quels produits sont issus de l'agriculture nivernaise.

LA RESTAURATION COLLECTIVE PERMET DE DÉVELOPPER L'AGRICULTURE LOCALE

Dans la Nièvre, l'ensemble de la restauration scolaire représente 3 millions de repas par an (écoles, collèges et lycées). La restauration médico-sociale (hôpitaux, EHPAD...) et hospitalière représente 4 millions de repas.

Les consommateurs sont de plus en plus demandeurs d'une alimentation de proximité ou biologique dans ces lieux de consommation alimentaire. 89% des parents se disent favorables à une introduction croissante de produits bios dans la restauration scolaire. La loi Egalim de 2018 a répondu en partie à ces attentes en imposant un minimum de 50% de produits durables ou sous signes d'origine et de qualité (dont des produits bio) dans la restauration collective publique à partir du 1^{er} janvier 2022.

Des initiatives existent d'ores et déjà sur cette question. Ainsi, le conseil départemental a mis en place la plateforme Agrilocal 58, afin de favoriser l'approvisionnement de la restauration collective en produits issus de l'agriculture nivernaise. Il accompagne également les équipes (réseau des cuisiniers, cuisinier-conseil...) et participe à la sensibilisation des collégiens.

LE FLÉAU DU GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Un tiers de la production alimentaire mondiale n'est jamais consommée. En France, ce sont 10 millions de tonnes qui sont jetées chaque année, soit 18 milliards de repas. Les légumes (31%), les liquides (24%), les fruits (19%) et le riz, les pâtes et les céréales (12%) sont les principales victimes de ce gâchis.

Le gaspillage a lieu à toutes les étapes de la chaîne alimentaire. 32% a lieu au niveau de la production (poissons rejetés, fruits et légumes oubliés, abîmés ou considérés comme « laids » par les critères de la grande distribution...), 21% lors de la transformation (rupture de la chaîne du froid, conditionnement défectueux...), 14% lors de la distribution (invendus, produits abîmés...) et 33% lors de la consommation (restes de repas jetés, produits périmés...).

Le conseil départemental a lancé un important chantier de lutte contre le gaspillage alimentaire (LGA) dans 27 collèges du Département, entre septembre 2016 et mi-2018. Il a ainsi anticipé l'obligation de la loi dite Egalim du 30 octobre 2018 (diagnostic préalable à la mise en place d'une démarche de LGA) et a accompagné la mise en place de nombreuses actions qui ont permis de réduire de près de 25% le gaspillage alimentaire dans les collèges.

LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE - LES CHIFFRES

16 milliards d'euros de produits alimentaires sont victimes du gaspillage alimentaire chaque année en France, soit 159€ par personne.

Le gaspillage alimentaire représente 18 milliards de repas, soit la consommation annuelle de 16,5 millions de Français.

Les quantités gaspillées pourraient nourrir 3 fois la population menacée par la faim en France.

PRÉCARITÉ ET AIDE ALIMENTAIRE

Au niveau national, 8,2% des enfants sont en situation d'insécurité alimentaire modérée et 3,6% sont en situation d'insécurité alimentaire sévère, sans doute aggravée durant la période de confinement du printemps 2020. Chez les enfants, cette mauvaise alimentation nuit au développement cognitif, mental et psychomoteur, créant une spirale d'aggravation des inégalités sociales et économiques de génération en génération. Afin de lutter contre l'insécurité alimentaire, un dispositif d'aide alimentaire s'est structuré en France et dans la Nièvre. Elle est mise en œuvre par des associations habilitées et les communes.

Le nombre de bénéficiaires a été multiplié par deux en dix ans, pour atteindre près de 5 millions de personnes en 2015 (dont de plus en plus d'étudiants), et sans doute près de 8 millions d'ici à la fin de l'année 2020, en raison de la crise sanitaire. Les versements de l'État pour l'aide alimentaire va passer de 1 14 en 2019 à 275 millions d'euros en 2020 (une grande partie à titre exceptionnel en raison de la crise de la COVID-19).

Dans la Nièvre, la principale association d'aide alimentaire, « Les Restos du Cœur », distribue plus de 500 000 repas à près de 5800 bénéficiaires, dans 26 centres de distribution, grâce à 340 bénévoles.

UNE ALIMENTATION EXCESSIVEMENT CARNÉE

Entre 1925 et 2020, la consommation de viande en France a augmenté de 125%. Cette hausse est même de 350% entre 1800 et 2020. Les recommandations sanitaires de l'OMS consistent en une réduction de 50 à 80% de notre consommation de protéines animales.

La consommation excessive de produits carnés, notamment la viande rouge et les produits transformés comme la charcuterie, augmente sensiblement le risque de cancer. Ces produits ont été classés respectivement « cancérogène probable » et « cancérogène pour l'homme » par l'OMS en 2015. De même, la consommation de produits





excessivement riches en graisses contribue à la hausse des maladies cardiovasculaires et de l'obésité (de 6,5% de la population française en 1991 à 15% en 2012).

Ainsi, si la consommation de viande est capitale pour garantir une alimentation équilibrée, les excès sont nocifs pour l'homme et la planète. Une alimentation plus raisonnable et plus locale en produits carnés de haute qualité, gages d'une valeur ajoutée supérieure, paraît donc plus viable d'un point de vue économique, environnemental et sanitaire.

3 - LES DÉFIS DE DEMAIN DANS LA NIÈVRE

FAIRE FACE AU DÉREGLEMENT CLIMATIQUE

Le diagnostic de vulnérabilité de la Nièvre établi dans le cadre de la stratégie départementale d'adaptation au changement climatique a permis de mettre en évidence les risques qui pèsent sur le territoire et sur son système agricole. Les différents scénarios climatiques laissent entrevoir une hausse de 1 à 3 degrés en moyenne, et une augmentation du nombre de journées chaudes, avec 30 à 37 journées supplémentaires où les maximales dépasseront les 25 degrés.

Au-delà de cette hausse des températures moyennes, les événements météorologiques extrêmes (sécheresse, inondations, orages de grêle...) provoquant des calamités agricoles vont se multiplier, nécessitant l'adaptation de l'agriculture nivernaise. Les épisodes intenses de sécheresse en Europe pourraient être dix fois plus fréquents et 70% plus longs d'ici 2060. Ces risques vont être décuplés par le fait que la hausse des températures moyennes et les modifications structurelles des climats dans les régions de la moitié nord du pays vont favoriser la migration et l'activité de certains agents pathogènes et de ravageurs de cultures.

La biodiversité animale et végétale, qu'elle soit cultivée ou sauvage, est en très forte diminution, principalement à cause de modifications dans l'usage des terres (monoculture

intensive, déforestation, urbanisation...), du changement climatique, de la pollution, du développement des espèces exotiques envahissantes ou de la surexploitation directe. L'absence de diversité et la diminution du nombre d'animaux augmentent le risque de calamités agricoles, en réduisant la pollinisation des plantes et en favorisant le développement des bioagresseurs.

Ces phénomènes nécessiteront une indispensable adaptation de l'agriculture nivernaise, étant entendu que celle-ci peut également être, à bien des égards, source de solutions, que l'on songe notamment aux services rendus par l'agriculture sur la captation du carbone notamment.

PROTÉGER LES TERRES AGRICOLES

La France a perdu un quart de sa surface agricole au cours des cinquante dernières années. L'artificialisation des sols représente près de 10% du territoire métropolitain. Même si le marché de l'artificialisation a été divisé par deux entre 2007 et 2014, il repart à la hausse depuis 2015. La Nièvre connaît une consommation foncière limitée, mais entre 1990 et 2000, 600 hectares de surfaces agricoles ont disparu. Depuis 2000, en moyenne 120 hectares de terres agricoles sont consommés tous les six ans. Cette artificialisation entraîne une perte d'autonomie et de souveraineté alimentaire, une chute de la biodiversité, une augmentation nette d'émissions de CO₂ et une hausse des risques d'inondations.

La protection des terres agricoles est indispensable pour accompagner l'augmentation des besoins alimentaires liés à l'augmentation de la population, mais aussi pour permettre une meilleure résilience face au changement climatique.





PARTIE 2

LES ENJEUX ACTUELS ET FUTURS

DÉVELOPPER UNE ALIMENTATION DURABLE
DE PROXIMITÉ POUR ACCROÎTRE
L'AUTONOMIE ET LA RÉSILIENCE
ALIMENTAIRE DE LA NIÈVRE



Construire un système dans lequel
tout le monde gagne : la Nièvre,
le consommateur, le producteur
et l'environnement.

1 - CAPACITÉ NOURRICIERE ACTUELLE ET POTENTIELLE DE LA NIÈVRE

La Nièvre et son agriculture souffrent d'un paradoxe. En effet, malgré le caractère fortement agricole du département, très peu de produits nivernais se retrouvent dans les assiettes des habitants du territoire. Cela s'explique par la forte spécialisation exportatrice et la faiblesse des capacités de transformation agroalimentaire, qui rendent obligatoire une sortie du département des produits agricoles bruts.

Pourtant, la capacité nourricière de la Nièvre est très importante. En effet, si l'ensemble des terres agricoles nivernaises étaient destinées à l'alimentation locale, la production totale permettrait de nourrir 936 000 personnes, soit 4,5 fois la population départementale. Dans l'hypothèse d'une réduction de 50% de la consommation de protéines animales, la Nièvre pourrait à elle seule alimenter deux millions de personnes, soit plus de 70% des habitants de la région Bourgogne-Franche-Comté.

2 - FAIRE FACE AUX CRISES FUTURES

RÉSILIENCE FACE AUX CRISES LOGISTIQUES

La pandémie mondiale de COVID-19 a montré l'importance de développer l'autonomie alimentaire des territoires, pour ne pas être dépendant des importations et des chaînes logistiques qui peuvent être perturbées et interrompues. En cas d'interruption de la chaîne logistique alimentaire, les premières pénuries sur les produits de base interviendraient, à l'échelle mondiale, au bout de trois jours. En France, le degré d'autonomie alimentaire des cent premières aires urbaines serait de 2%, c'est-à-dire que 98% des aliments consommés seraient cultivés, élevés ou produits hors du département. L'aire urbaine de Nevers se situerait ainsi à la 84ème position, avec une autonomie alimentaire de 0,8%, malgré le caractère rural du département dans lequel elle se trouve. Développer une alimentation de proximité, c'est donc réduire les risques de non-provisionnement qui pèsent sur le territoire et garantir l'alimentation des Nivernais quelles que soient les circonstances.





SE PRÉMUNIR DE LA FIN DES ÉNERGIES FOSSILES

En 2018, l'Agence Internationale de l'Énergie a publié un avis dans lequel elle annonce la contraction prochaine de l'offre mondiale de pétrole, dont pourraient découler une hausse structurelle du coût du transport et des crises pétrolières plus régulières. Cela pourrait à la fois réduire la compétitivité des producteurs nivernais dont la production est exportée et renchérir les biens de consommation alimentaire achetés par les Nivernais, réduisant ainsi leur pouvoir d'achat.



LE CAS EMBLÉMATIQUE DU YAOURT À LA FRAISE

Selon une thèse publiée en 1993 par Stéphanie Böde, un yaourt à la fraise commercialisé en Europe accumule 9000 km de transports avant son achat par le consommateur. Développer un système local de production alimentaire et de transformation agroalimentaire permettrait de prémunir les Nivernais d'un renchérissement massif de leurs aliments.

DIMINUER LA DÉPENDANCE DE LA NIÈVRE EN MATIÈRE D'INTRANTS

La Nièvre, tout comme l'ensemble des territoires dans lesquels l'agriculture conventionnelle est dominante, est dépendante des intrants de synthèse. Ces derniers nuisent à la résilience du système agricole nivernais pour deux raisons. D'abord car l'extraction, le transport et la fabrication des intrants agricoles requièrent une très grande quantité d'énergies fossiles. Ensuite car nombre de ces ressources sont menacées par le risque d'épuisement. Ces deux éléments risquent de provoquer une augmentation forte de leur prix, menaçant le modèle économique de la ferme nivernaise.

PROTÉGER LE REVENU DES PRODUCTEURS FACE AUX CRISES DE CHANGE, À LA VOLATILITÉ ET À LA CONCURRENCE DÉLOYALE

La vente d'une partie très conséquente de la production agricole nivernaise expose les producteurs à trois risques principaux, que la construction d'un système alimentaire de proximité permet de résoudre : la volatilité des cours mondiaux, le risque de change et la concurrence des pays dont les standards sociaux et écologiques sont moins exigeants.



VOLATILITÉ DU PRIX DU BLÉ - LES CHIFFRES

Le blé tendre se négocie généralement entre 150 et 200 euros par tonne sur le marché de Rouen, principal acteur national pour l'exportation de cette matière première.

Pendant la pandémie du premier semestre 2020, le prix du blé a varié de près de 25 euros par tonne en l'espace d'une semaine.

3 - FAIRE DE L'ALIMENTATION UN LEVIER DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE NIVERNAIS

AUGMENTER L'EMPLOI ET LA VALEUR AJOUTÉE PRODUITE DANS LA NIÈVRE

On estime que chaque emploi agricole direct permet la création de deux à cinq emplois indirects en amont et en aval (logistique, matériel, transformation...). Cependant, la faiblesse de l'industrie et de l'artisanat de transformation agroalimentaire sur le territoire nivernais laisse à penser que le département se trouve plutôt dans la partie basse de la fourchette. Le développement de ce secteur, qui représente généralement trois emplois pour quatre travailleurs agricoles, serait une source très importante d'emploi et de valeur ajoutée pour le territoire.

De plus, pour un éleveur, le fait de disposer de capacité d'abattage, de découpe et de transformation à proximité permet de multiplier par quatre la rentabilité de son exploitation.

Il s'agit donc d'un enjeu pour le territoire et pour ses acteurs à titre individuel.

FAIRE DE L'ALIMENTATION UN LEVIER DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Développer un système alimentaire de proximité permet de créer et de conserver de la richesse sur le territoire. En effet, l'argent dépensé dans un commerce inscrit dans une dynamique locale est réinvesti ou dépensé par des acteurs qui vivent et travaillent sur le territoire. Ainsi, l'INRA montre que 100 euros dépensés dans un magasin de producteurs permettent la génération de 260 euros de richesse dans un rayon de 80 kilomètres, contre 105 euros pour la même somme dépensée dans un supermarché. La production de richesse locale est donc 32 fois plus importante.

MEILLEURS REVENUS POUR LE PRODUCTEUR

Permettre aux agriculteurs de vivre de leur travail est un enjeu majeur si l'on veut préserver la population agricole et garantir la souveraineté alimentaire française et nivernaise. Or les estimations montrent que 6 à 8% des dépenses alimentaires dans une grande surface reviennent à l'agriculteur ou à l'éleveur, alors que cette part monte à 91% dans le cas des magasins de producteurs. Cette absence de captation intermédiaire de la valeur ajoutée permet aux producteurs de vivre plus facilement de leur production.

Par ailleurs, les chiffres publiés par l'Observatoire Prospectif de l'Agriculture en Bourgogne-Franche-Comté montrent que les producteurs labellisés Agriculture Biologique dégagent des revenus plus importants, particulièrement dans deux secteurs très présents dans la Nièvre : l'élevage bovin et la culture céréalière.

Un système alimentaire durable est donc favorable aux revenus de la profession agricole.



4 - FAIRE DE L'ALIMENTATION UN VECTEUR DE JUSTICE SOCIALE

AMÉLIORER LA SANTÉ DES PUBLICS PRÉCAIRES

Dans la Nièvre, le taux de pauvreté atteint presque 16%, contre 14% au niveau national, et 53,7% des ménages sont non imposables à l'impôt sur le revenu, contre 49,4% en Bourgogne-Franche-Comté et 47,9% en France métropolitaine. Le territoire est donc exposé à des risques importants de précarité alimentaire.

Les publics précaires sont beaucoup plus touchés par l'obésité, l'hypertension artérielle et les maladies cardiovasculaires que la moyenne. À titre d'exemple, les bénéficiaires de l'aide alimentaire connaissent un taux d'obésité de 29%, contre 15% en moyenne au niveau national.

La consommation alimentaire type d'un ménage souffrant de difficultés financières est sensiblement différente de la moyenne et très éloignée des recommandations sanitaires, notamment avec des féculents à tous les repas et une moindre consommation de fruits, de légumes et de poissons. Cela est dû à la fois aux difficultés économiques rencontrées, à une mauvaise réception des messages de prévention et à une plus faible éducation aux problématiques alimentaires. L'alimentation en devient un marqueur d'inégalité sociale qu'il convient de combattre.

Les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS), les associations et les réseaux d'aide à la parentalité constituent des outils majeurs de sensibilisation à l'importance d'une alimentation saine et équilibrée.

AMÉLIORER LA QUALITÉ NUTRITIONNELLE DE L'AIDE ALIMENTAIRE

Si la priorité absolue de l'aide alimentaire est de permettre à tous les Français d'atteindre le sentiment de satiété et un niveau satisfaisant de calories consommées, il convient de ne pas négliger la qualité nutritionnelle des paniers d'aide alimentaire.

60% des denrées distribuées dans le cadre de l'aide alimentaire sont issues de dons. Cela provoque une variabilité importante et ne permet pas de garantir la qualité nutritionnelle et le caractère équilibré des paniers. Par exemple, la part des fruits et légumes varie de 13 à 30%, alors qu'elle devrait se situer entre 41 et 45%, et la quasi-absence de légumineuses conduit à une surreprésentation des protéines animales. Si l'objectif de satiété de l'aide alimentaire est bien rempli, il est important de veiller à ce qu'elle n'aggrave pas l'état sanitaire dégradé des bénéficiaires de l'aide alimentaire.

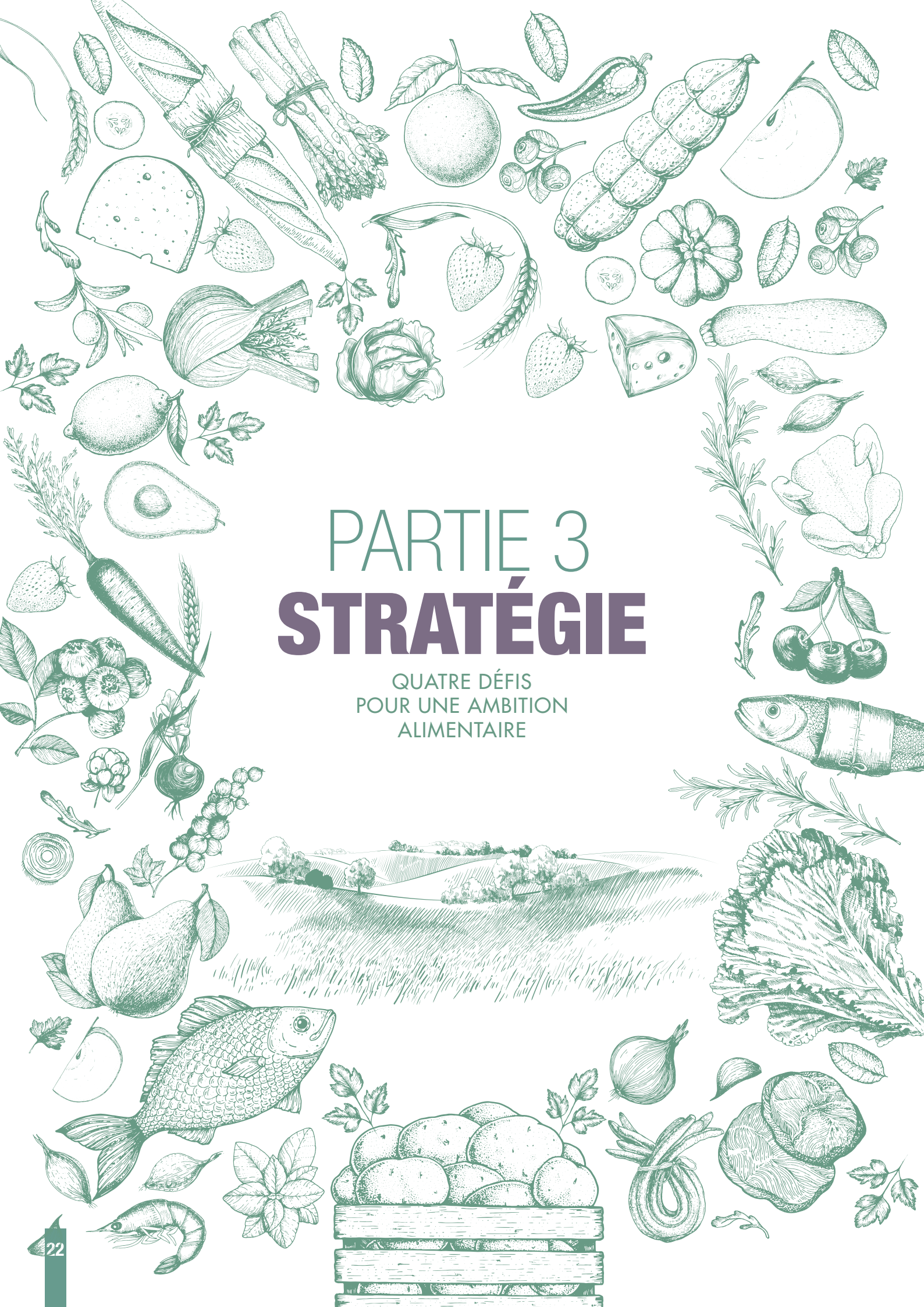
Le PAT doit également permettre à ces publics d'accéder à une alimentation saine et de proximité, en renforçant les liens entre les producteurs locaux et les structures pourvoyeuses de l'aide alimentaire, ces dernières s'approvisionnant encore très largement par le biais de la grande distribution. Cela permettra également de résoudre un paradoxe mis en avant par les experts de l'INRA : dans de nombreux territoires français, une partie significative des agriculteurs ont du mal à écouler leurs produits et à vivre de leur production, tandis que de nombreuses personnes ont du mal à se fournir en produits alimentaires.

FAIRE DE L'ALIMENTATION UN LEVIER D'INSERTION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

En 2015, de nombreuses associations nationales de l'aide alimentaire appelaient à « dépasser l'aide alimentaire pour aller vers l'accompagnement par l'alimentation ». Cela concerne à la fois l'éducation alimentaire et l'accompagnement vers l'emploi par le biais de l'agriculture et de l'alimentation.

En France, les Restos du Cœur gèrent 104 ateliers et chantiers d'insertion, dont 40 "Jardins du Cœur" spécialisés dans la production maraîchère, qui fournissent 12% des fruits et légumes distribués par les centres d'aide alimentaire du réseau. Un de ces jardins se situe dans la Nièvre. En effet, les Restos du cœur de la Nièvre gèrent 14 hectares de production maraîchère à destination des centres de distribution d'aide alimentaire. Ces « Jardins du Cœur » sont labellisés « atelier et chantier d'insertion ».





PARTIE 3

STRATÉGIE

QUATRE DÉFIS
POUR UNE AMBITION
ALIMENTAIRE

LA RÉALISATION DE CE DIAGNOSTIC TERRITORIAL AGRICOLE ET ALIMENTAIRE A PERMIS D'IDENTIFIER DES PROBLÉMATIQUES PRIORITAIRES, DES POINTS FORTS À DÉVELOPPER ET DES FAIBLESSES À RÉSOUDRE.

Pour cela, le Département a souhaité construire une stratégie alimentaire à travers quatre ambitions. Chacune est matérialisée par un défi, décliné en enjeux et objectifs opérationnels, dont l'ensemble constitue les engagements que prend la collectivité et les moyens qu'elle prévoit de mettre au service de ceux-ci.

**LE PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL DE LA NIEVRE
A DONC POUR OBJECTIFS DE :**

- 1** - Structurer une filière agricole et alimentaire locale favorisant le développement territorial
- 2** - Accompagner les consommateurs vers des habitudes alimentaires et des comportements d'achats plus vertueux
- 3** - Faire de l'alimentation un levier de justice sociale, un outil de l'insertion sociale et économique, et un vecteur de lien social
- 4** - Réaffirmer le rôle du Département comme soutien du monde agricole face aux enjeux de demain.



DÉFI 1 - STRUCTURER UNE FILIERE AGRICOLE ET ALIMENTAIRE LOCALE FAVORISANT LE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Le diagnostic a mis en évidence l'importance majeure de l'agriculture dans la Nièvre, tant en matière d'emplois que de surfaces. Cependant, il a été constaté que la production agricole diffère largement des besoins alimentaires, en raison de spécialisations plus ou moins récentes et d'un manque d'infrastructures de transformation permettant de développer la vente directe de produits nivernais bien identifiés par les habitants du territoire.

Des actions en matière de diversification, de développement des outils de transformation et de communication sur la qualité des produits locaux sont à même d'accroître très sensiblement la contribution de l'économie à la prospérité d'un territoire comme la Nièvre. Les actions du Département ont vocation à faire de l'agriculture un facteur encore plus important de l'économie nivernaise et un pilier de son attractivité.

POUR RELEVER CE DÉFI, IL CONVIENT DE RÉPONDRE À 6 ENJEUX

- 1** - Augmenter la part de valeur ajoutée produite sur le territoire
- 2** - Accompagner la diversification pour rapprocher la production des besoins du territoire
- 3** - Développer des modes de distribution des produits locaux
- 4** - Développer la visibilité des produits nivernais
- 5** - Faciliter la transmission des terres agricoles et augmenter le nombre d'installations
- 6** - Encourager les dynamiques de coopération en matière agricole.



ENJEU 1 - AUGMENTER LA PART DE VALEUR AJOUTÉE PRODUITE SUR LE TERRITOIRE

Il a été identifié que la production agricole nivernaise était principalement dédiée à la création de matière première végétale et animale, destinée à être exportée et transformée hors du département voire à l'étranger. Ce constat, dû à la fois à la spécialisation des agriculteurs mais également au manque d'outils permettant la valorisation des productions primaires, réduit le risque économique mais empêche la Nièvre et ses agriculteurs de capter une valeur ajoutée potentielle plus importante. La diversification des productions et des activités des acteurs du monde agricole serait donc fortement vectrice de revenus.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL : SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DE CAPACITÉS DE TRANSFORMATION AGROALIMENTAIRE LOCALES

La Nièvre est aujourd'hui sous-dotée en capacités de transformation alimentaire, ce qui réduit le nombre d'emplois agricoles indirects et la création de valeur ajoutée alimentaire. Ces outils concernent les productions animales, maraîchères, céréalières et oléagineuses.

PREMIERES ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE

- Préserver les capacités nivernaises d'abattage de proximité (Cosne-Cours-Sur-Loire, Luzy et Corbigny)
- Soutenir la création des légumeries et des ateliers de transformation locaux
- Étudier la création d'une légumerie départementale permettant d'alimenter la restauration collective des collèges

OBJECTIF OPÉRATIONNEL : PROMOUVOIR LES PRODUCTIONS SUR DES SEGMENTS DE MARCHÉ PLUS RÉMUNÉRATEURS ET DE MEILLEURE QUALITÉ

Le Département de la Nièvre possède plusieurs signes de qualité. Cependant, un plus grand nombre d'exploitations et de produits pourraient bénéficier d'un label de qualité.

PREMIERES ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE

- Accompagner les producteurs souhaitant obtenir des SIQO (Agriculture biologique, IGP, AOC, Label Rouge...), en particulier à travers la poursuite des partenariats avec la Chambre d'Agriculture et BioBourgogne s'agissant de l'agriculture biologique.
- Trouver les leviers permettant de soutenir les agriculteurs en cours de conversion vers l'agriculture biologique.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL : DÉVELOPPER L'AGROTOURISME POUR AUGMENTER ET DIVERSIFIER LA VALEUR AJOUTÉE CRÉÉE EN MILIEU RURAL

La crise sanitaire, l'augmentation du prix du pétrole et la prise de conscience écologique des Français redonnent progressivement envie à nos concitoyens de découvrir la France, ses paysages, sa gastronomie et donc sa ruralité. La Nièvre, de par sa proximité avec des aires urbaines majeures et ses spécialités agricoles et viticoles, est à même de profiter de cet essor du tourisme national permettant d'augmenter et de diversifier les revenus des exploitations agricoles.

PREMIERES ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE

- Faire de la qualité des productions alimentaires un élément de la stratégie touristique et d'attractivité de la Nièvre.
- Poursuivre le soutien à Nièvre Attractive afin d'accompagner le territoire et ses acteurs en matière de stratégie touristique.
- Développer les parcours touristiques (œnologiques, fromagers...).
- Développer l'hébergement et la restauration touristiques à la ferme.





ENJEU 2 - ACCOMPAGNER LA DIVERSIFICATION POUR RAPPROCHER LA PRODUCTION DES BESOINS DU TERRITOIRE

La très forte spécialisation agricole de la Nièvre a contribué à décorrélérer fortement la consommation des Nivernais et la production d'une agriculture n'ayant plus de caractère nourricier. Relocaliser l'alimentation suppose de revenir vers une production plus diversifiée, à même de satisfaire les attentes et les besoins nutritionnels de la population.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL : SOUTENIR LA PRODUCTION DE LÉGUMES

La production de fruits, de légumes et de légumineuses peut être considérée comme une des faiblesses les plus importantes du Département de la Nièvre en matière agricole et alimentaire. Une augmentation importante des exploitations dédiées à ces trois produits capitaux dans l'alimentation humaine est un prérequis de l'autonomie alimentaire du département.

PREMIERES ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE

- Créer un espace-test maraîcher sur le site de l'Agropôle du Marault.
- Étudier la structuration de la filière de légumes de plein champ en lien avec la Chambre d'Agriculture de la Nièvre.

ENJEU 3 - DÉVELOPPER DES MODES DE DISTRIBUTION DES PRODUITS LOCAUX

Pendant la pandémie de coronavirus, l'appétence des Nivernais pour les circuits courts et la vente directe a fortement augmenté, contribuant à une accélération d'un mouvement déjà ancien. Ainsi, au-delà de l'indéniable avantage économique que les circuits courts représentent pour les producteurs, ils correspondent à la volonté du consommateur d'acheter des produits dont il connaît l'origine, et qui le préservent des scandales sanitaires qu'ont connus le pays et l'Europe depuis plusieurs décennies.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL : SOUTENIR LES PRODUCTEURS SOUHAITANT DÉVELOPPER LA VENTE DIRECTE

La majorité des agriculteurs nivernais sont intéressés à l'idée de développer de tels circuits de distribution. Mais la vente directe nécessite une réorganisation qui ne doit pas déstabiliser l'exploitation. Elle doit assurer un résultat économique positif. La puissance publique doit aider les agriculteurs à réaliser les investissements et les démarches permettant de franchir le pas.

PREMIERES ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE

- Poursuivre l'accompagnement des producteurs souhaitant se lancer dans la vente directe à déterminer des prix garantissant un revenu satisfaisant (prestation "prix d'équilibre" développée en partenariat avec la Chambre d'Agriculture).
- Poursuivre le soutien financier aux producteurs souhaitant commencer une activité de vente directe (notamment via les CPI, les aides PCAE...).



OBJECTIF OPÉRATIONNEL : SOUTENIR ET DÉVELOPPER LE MAILLAGE DE LIEUX DE DISTRIBUTION DE PRODUITS LOCAUX

La diversification et la multiplication des lieux de distribution de produits locaux sont deux leviers majeurs pour inciter les Nivernais à acheter davantage de produits locaux. En effet, 41% des habitants disent qu'ils en achèteraient plus s'ils en trouvaient dans leurs lieux d'achat habituels et 27% souhaiteraient plus de lieux dédiés. Il existe donc des leviers majeurs de développement de l'achat local, qui rendent nécessaire le soutien au développement de lieux de distribution facilement identifiables par les citoyens.

PREMIERES ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE

- Structurer un accompagnement des lieux de distribution de produits locaux, afin de développer leurs gammes (partenariat BioBourgogne) et de proposer un service de livraison au consommateur.

ENJEU 4 - DÉVELOPPER LA VISIBILITÉ DES PRODUITS NIVERNAIS.

Les Nivernais ont une image très positive des produits de leur région, mais les enquêtes montrent une méconnaissance de leur diversité et une difficulté importante à les identifier.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL : COMMUNIQUER ET SENSIBILISER LES NIVERNAIS SUR LES PRODUITS LOCAUX

Malgré l'absence quasi-totale de capacités de meunerie dans le département et le manque de structuration d'une filière économique du pain, 86% des habitants pensent acheter un produit local lorsqu'ils achètent une baguette. Une sensibilisation plus importante des habitants sur la notion de produit local paraît donc indispensable et permettrait de faire connaître les avantages économiques, sociaux, nutritionnels et environnementaux de tels produits.

PREMIERES ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE

- Accompagner la création du site « J'veux du local » dans la Nièvre, afin de permettre une meilleure identification des producteurs locaux et une mise en valeur de leurs produits.
- Diffuser les guides de producteurs existants (PETR Val de Loire Nivernais, Bio-Bourgogne, Bienvenue à la Ferme...).

OBJECTIF OPÉRATIONNEL : RENDRE LES ALIMENTS PRODUITS ET TRANSFORMÉS DANS LA NIÈVRE PLUS FACILEMENT IDENTIFIABLES PAR LES CONSOMMATEURS

À l'exception des AOC et des IGP, il n'existe aujourd'hui aucune source d'information officielle permettant de garantir au consommateur que les produits qu'il achète ont été cultivés, élevés et/ou transformés localement. Associée à une meilleure sensibilisation sur la notion de produit local, une garantie de ce type permettrait d'offrir une information totalement transparente au consommateur.

PREMIERES ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE

- Créer une marque territoriale « La Belle Nièvre », intégrant éventuellement un label alimentaire.



ENJEU 5 - FACILITER LA TRANSMISSION DES TERRES AGRICOLES ET AUGMENTER LE NOMBRE D'INSTALLATIONS

La résilience alimentaire de notre territoire passe par l'augmentation de la population agricole, car elle permet le travail sur des exploitations de plus petite taille et avec des moyens moins énergivores et plus respectueux de l'environnement. La tendance actuelle de non-remplacement d'un agriculteur sur deux et d'augmentation permanente de la taille moyenne des exploitations doit être inversée. Cela constitue de plus une arme efficace pour lutter contre le chômage. La mobilisation des citoyens et le financement participatif constituent des innovations dont le potentiel est très élevé et qui permettent l'adhésion de la population au changement de modèle proposé.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL : METTRE EN ŒUVRE UNE POLITIQUE DÉPARTEMENTALE DE FACILITATION DE L'ACCÈS AU FONCIER

L'accès à la terre est un des obstacles majeurs que rencontrent les personnes souhaitant commencer une activité agricole. Cet obstacle est notamment économique et financier, car la création ou la reprise d'une exploitation réclament des investissements majeurs. L'obstacle psychologique et social freine également la volonté des cédants à vendre leur exploitation à des néo-agriculteurs.

PREMIERES ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE

- Mettre certaines terres agricoles du Département à disposition de nouveaux agriculteurs respectant un cahier des charges garantissant une alimentation de proximité saine et durable.
- Investir les instances départementales et régionales dans lesquelles siège le Département pour y porter la vision de la collectivité dans l'accès au foncier.





OBJECTIF OPÉRATIONNEL : ACCOMPAGNER LES ACTEURS PUBLICS ET PRIVÉS SOUHAITANT AMÉLIORER L'ACCÈS À LA PROFESSION AGRICOLE

Le conseil départemental apportera son aide aux acteurs publics et privés souhaitant s'engager dans la même politique de développement de la profession agricole. Les communes et les intercommunalités sont des acteurs incontournables de l'augmentation du nombre d'entrants dans la profession.

PREMIERES ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE

- Accompagner les territoires souhaitant mettre en œuvre une politique de facilitation d'accès au foncier, notamment par la mutualisation d'outils (bases de données...).
- Soutenir les projets d'installation agricole, notamment via les CPI, l'aide à la souscription de parts sociales de CUMA pour les jeunes agriculteurs, le PCAE.
- Développer des outils de financement participatif d'espaces agricoles et de projets d'installation.





ENJEU 6 - ENCOURAGER LES DYNAMIQUES DE COOPÉRATION EN MATIÈRE AGRICOLE

L'exercice d'une profession agricole requiert des investissements très importants. Ces coûts sont encore plus importants lorsque les agriculteurs et les éleveurs souhaitent faire l'acquisition de matériel de transformation pour s'engager dans des circuits courts ou mettre en place des systèmes de vente directe de produits transformés. La mise en commun de certains matériels de récolte, d'élevage, de découpe, de transformation ou de transport doit être encouragée, car elle permet de réduire le coût d'entrée dans les systèmes de vente locale et en améliore la rentabilité.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL : SOUTENIR LES PROJETS COLLECTIFS DE PRODUCTION

Les Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole (CUMA) sont des structures collectives anciennes qui permettent à de nombreux agriculteurs de faire face au prix du matériel agricole (achat, entretien, réparations, assurances...) en partageant les investissements. Au-delà de l'indéniable avantage économique, partager les moyens de production s'inscrit également dans une logique écologique, car elle réduit le nombre d'engins nécessaires au niveau d'un même territoire.

PREMIÈRES ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE

- Soutenir le développement des CUMA de production ou de transformation en favorisant l'adhésion des jeunes agriculteurs, et ainsi impulser de nouvelles dynamiques.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL : SOUTENIR LES PROJETS DE COOPÉRATION EN MATIÈRE DE LOGISTIQUE

La livraison des produits locaux est une problématique pour les producteurs. En effet, la logistique représente un coût important en matière de main d'œuvre et de carburant. De plus, lors de l'approvisionnement des restaurants collectifs, un accroissement des volumes de vente peut être nécessaire pour obtenir le marché. Ainsi, il est pertinent de mener une réflexion pour envisager une logistique mutualisée.

PREMIÈRES ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE

- Étudier la mutualisation de la logistique par les producteurs nivernais.

DÉFI 2 - ACCOMPAGNER LES CONSOMMATEURS VERS DES HABITUDES ALIMENTAIRES ET DES COMPORTEMENTS D'ACHATS PLUS VERTUEUX

Le développement d'un système alimentaire de proximité ne peut se faire que si les Nivernais modifient leurs habitudes de consommation et d'achat alimentaires. Il convient d'accompagner les mutations qui sont déjà à l'œuvre et de permettre l'émergence d'autres évolutions indispensables. Les produits locaux doivent être rendus plus faciles à identifier et à acheter, de façon à les rendre plus accessibles. Il est donc important de travailler à la fois sur les réseaux de distribution, les lieux de consommation et l'éducation à l'alimentation.

POUR RELEVÉ CE DÉFI, IL CONVIENT DE RÉPONDRE À 3 ENJEUX

- 1** - Accompagner les Nivernais, notamment les plus jeunes, dans l'évolution de leurs habitudes alimentaires
- 2** - Développer l'approvisionnement en produits locaux et les pratiques vertueuses dans la restauration hors domicile, notamment collective
- 3** - Soutenir le développement d'un réseau de distribution de produits de proximité identifiable par le consommateur.



ENJEU 1 - ACCOMPAGNER LES NIVERNAIS, NOTAMMENT LES PLUS JEUNES, DANS L'ÉVOLUTION DE LEURS HABITUDES ALIMENTAIRES

Les multiples scandales sanitaires des dernières années, la prise de conscience de l'urgence écologique et la médiatisation des risques induits par une mauvaise alimentation ont permis aux Nivernais de prendre conscience de l'importance d'une alimentation saine, tant pour eux que pour leur environnement. La puissance publique doit les accompagner dans cette transition.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL : PROMOUVOIR UNE ALIMENTATION DONT LA QUALITÉ ET LES AVANTAGES NUTRITIONNELS PROTEGENT LA SANTÉ DES NIVERNAIS

Les autorités sanitaires nationales, européennes et internationales alertent régulièrement sur le rôle majeur joué par l'alimentation dans l'augmentation de la proportion de la population touchée par l'obésité ou la hausse du nombre de cancers et de maladies cardiovasculaires. Protéger la santé des Nivernais passe donc par la promotion d'un mode alimentaire plus sain et équilibré.



PREMIERES ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE

- Poursuivre la sensibilisation des jeunes sur l'alimentation, notamment à travers les animations menées dans les collèges (Appel à projets Potagers et Biodiversité), les écoles...
- Poursuivre et amplifier les partenariats avec l'IREPS pour la sensibilisation de tous les publics, dans le cadre du Plan Régional Santé Environnement (PRSE).

OBJECTIF OPÉRATIONNEL : ACCOMPAGNER UNE RÉDUCTION DE L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE DE L'ALIMENTATION DES NIVERNAIS

La production, la transformation, le transport et le gaspillage des produits alimentaires contribuent au changement climatique et à la pollution des milieux naturels. Le développement local de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement doit permettre aux Nivernais de se nourrir dans le respect de leur environnement et du climat.

PREMIERES ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE

- Accompagner la consommation de produits issus de l'agriculture biologique.
- Sensibiliser les Nivernais au gaspillage alimentaire et aux façons de le diminuer.
- Accompagner les initiatives de valorisation des biodéchets dans les collèges et les propriétés du Département.



ENJEU 2 - DÉVELOPPER L'APPROVISIONNEMENT EN PRODUITS LOCAUX ET LES PRATIQUES VERTUEUSES DANS LA RESTAURATION HORS DOMICILE, NOTAMMENT COLLECTIVE

La restauration collective scolaire, administrative, hospitalière et médico-sociale, représentant 7 millions de repas par an dans la Nièvre, celle-ci constitue un levier important de soutien aux filières agricoles et alimentaires locales, mais également une porte d'entrée pour la sensibilisation des Nivernais, notamment les plus jeunes, à l'importance d'une alimentation saine et durable.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL : AUGMENTER LA QUANTITÉ DE PRODUITS LOCAUX ET DE QUALITÉ DANS LA RESTAURATION COLLECTIVE

Le conseil départemental souhaite contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux fixés par la loi Egalim de 2018, tant en matière de produits locaux que de produits sous signe de qualité.

PREMIERES ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE

- Développer et amplifier l'utilisation de la plateforme Agrilocal 58 par les établissements de la restauration hors domicile.
- Étudier les coûts liés à l'approvisionnement en local, afin de proposer des axes de développement aux établissements de la restauration collective.



OBJECTIF OPÉRATIONNEL : DÉVELOPPER LES PRATIQUES VERTUEUSES EN RESTAURATION SCOLAIRE

De par sa capacité à toucher la quasi-totalité de la classe d'âge la plus jeune, la restauration scolaire constitue un outil majeur de sensibilisation des Nivernais à l'importance de réduire drastiquement le gaspillage alimentaire. Par ailleurs, il est nécessaire de former et d'accompagner les cuisiniers au sein des établissements scolaires, afin de mettre en œuvre de bonnes pratiques.

PREMIERES ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE

- Soutenir les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire au sein des collèges.
- S'appuyer sur le réseau des cuisiniers des collèges pour mener des projets favorisant des pratiques vertueuses.

ENJEU 3 - SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT D'UN RÉSEAU DE DISTRIBUTION DE PRODUITS DE PROXIMITÉ IDENTIFIABLE PAR LE CONSOMMATEUR

OBJECTIF OPÉRATIONNEL : OFFRIR AU CONSOMMATEUR UNE INFORMATION COMPLETE CONCERNANT L'OFFRE EN PRODUITS LOCAUX SUR LE TERRITOIRE

L'absence d'outil de recensement de l'ensemble des points de distribution de produits locaux participe à la mauvaise connaissance des consommateurs nivernais des possibilités d'approvisionnement qui s'offrent à eux.

PREMIERES ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE

- Accompagner la création du site « J'veux du local » dans la Nièvre.
- Diffuser les guides de producteurs existants (PETR Val de Loire Nivernais, BioBourgogne, Bienvenue à la Ferme...).



OBJECTIF OPÉRATIONNEL : ACCOMPAGNER LES INITIATIVES DE DISTRIBUTION DE PRODUITS LOCAUX (MAGASINS DE PRODUCTEURS, AMAP...)

La mise en place de structures de vente de produits locaux requiert des investissements et peut rendre nécessaire l'accès à du foncier bâti. Afin de réduire les freins à de telles initiatives, le conseil départemental souhaite accompagner et soutenir de telles initiatives en raison de leur intérêt économique, social et environnemental.

PREMIERES ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE

- Accompagner les lieux de distribution via un soutien technique de BioBourgogne.
- Fournir des outils d'identification des produits nivernais à travers l'élaboration de la marque territoriale « La Belle Nièvre ».

DÉFI 3 - FAIRE DE L'ALIMENTATION UN LEVIER DE JUSTICE SOCIALE, UN OUTIL DE L'INSERTION SOCIALE ET ÉCONOMIQUE, ET UN VECTEUR DE LIEN SOCIAL

L'alimentation ne doit pas rester un marqueur des inégalités socio-économiques qui touchent les plus précaires. Les conséquences sanitaires de ces inégalités sont aujourd'hui largement documentées et le développement d'un système alimentaire local ne doit et ne peut se faire que s'il est socialement inclusif.

Le diagnostic territorial a également mis en avant le rôle que peuvent jouer l'alimentation et l'agriculture dans le développement des liens sociaux et le rétablissement de plus de justice sociale.

POUR RELEVER CE DÉFI, IL CONVIENT DE RÉPONDRE À 3 ENJEUX

- 1** - Permettre un accès à tous à des produits de qualité
- 2** - Intégrer l'alimentation dans l'accompagnement social des personnes
- 3** - Faire de l'alimentation un levier d'insertion économique et sociale





ENJEU 1 - PERMETTRE UN ACCES À TOUS À DES PRODUITS DE QUALITÉ

La lutte contre la précarité alimentaire recouvre une dimension quantitative et une dimension qualitative. Tous les sentiments de satiété ne se valent pas. En effet, il convient de lutter contre la faim en permettant à tous les Nivernais de manger en quantité suffisante, mais également de permettre à tous de pouvoir se nourrir en respectant les équilibres nutritionnels recommandés.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL : ACCOMPAGNER LA STRUCTURATION DE L'AIDE ALIMENTAIRE SUR LE TERRITOIRE

La pauvreté et la précarité alimentaire ne sont pas des phénomènes propres au milieu urbain ou rural, elles sont diffuses sur l'ensemble du territoire. Il convient donc de soutenir les associations en charge de l'aide alimentaire, afin de garantir un maillage efficace du territoire. La Nièvre dispose déjà d'un solide réseau d'associations et de bénévoles qu'il convient de soutenir et d'accompagner.

PREMIERES ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE

- Réaliser un état des lieux des structures d'aide alimentaire du territoire, dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, et engager un travail partenarial permettant de mieux accompagner les bénéficiaires de l'aide alimentaire.
- Initier un travail de coordination départemental pour les structures de l'aide alimentaire.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL : FACILITER L'APPROVISIONNEMENT EN PRODUITS NIVERNAIS DES STRUCTURES D'AIDE ALIMENTAIRE

L'immense majorité de la nourriture distribuée par les structures d'aide alimentaire proviennent de la grande distribution, par le biais de dons de la part de particuliers ou des conventionnements avec les supermarchés. Afin de permettre aux producteurs locaux de réduire au maximum leurs invendus, la mise en lien des associations d'aide alimentaire et des producteurs nivernais permettrait d'obtenir un double effet positif.

PREMIERES ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE

- Favoriser le rapprochement entre le monde agricole et les structures d'aide alimentaire notamment pour augmenter le don de produits invendus.



OBJECTIF OPÉRATIONNEL : AMÉLIORER L'ÉQUILIBRE NUTRITIONNEL DES PANIERS D'AIDE ALIMENTAIRE

Les paniers d'aide alimentaire sont aujourd'hui trop riches en produits ultra-transformés et autres produits à la qualité nutritionnelle discutable. Afin de ne pas pénaliser davantage des publics souffrant de taux d'obésité, de diabète et de maladies cardiovasculaires largement supérieurs à la moyenne, une attention devra être portée aux actions permettant l'amélioration nutritionnelle des paniers.

PREMIERES ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE

- Poursuivre la sensibilisation des structures d'aide alimentaire et de leurs bénéficiaires à l'équilibre nutritionnel.
- Poursuivre le partenariat par un accompagnement avec RESEDIA (Réseau nivernais des acteurs du diabète et de l'obésité), qui travaille sur la prise en charge des personnes obèses en situation de précarité sociale

ENJEU 2 - INTÉGRER L'ALIMENTATION DANS L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DES PERSONNES

Les inégalités sociales relatives à l'alimentation ne se limitent pas aux conséquences du pouvoir d'achat alimentaire. En effet, les publics les plus précaires sont souvent moins sensibilisés à l'importance d'une alimentation équilibrée. Les connaissances et savoir-faire en termes de préparation des aliments représentent également un enjeu majeur pour limiter la consommation de produits industriels et excessivement transformés.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL : SENSIBILISER ET FORMER LES PUBLICS PRÉCAIRES À L'IMPORTANCE D'UNE ALIMENTATION Saine, ÉQUILIBRÉE ET DURABLE

PREMIERES ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE

- Poursuivre le soutien aux centres sociaux et intégrer les questions d'alimentation dans leurs actions.
- Instaurer une collaboration avec des restaurateurs nivernais et des établissements de formation (restauration, métiers de bouche), afin de proposer des ateliers aux publics en situation de précarité (ex : repas équilibré à petit budget)

ENJEU 3 - FAIRE DE L'ALIMENTATION UN LEVIER D'INSERTION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

OBJECTIF OPÉRATIONNEL : DÉVELOPPER UN RÉSEAU DE STRUCTURES D'INSERTION DANS LE DOMAINE AGRICOLE

Dans la Nièvre, trois structures d'insertion possèdent des ateliers maraîcher : Restos du Coeur, chantier d'insertion communauté de communes Cœur de Loire et Territoire zéro chômeur à Prémary. Ils permettent à la fois de nourrir des publics précaires avec des produits de grande qualité et de développer des connaissances précieuses pour le développement de la profession agricole et maraîchère dans la Nièvre. Lutter contre la précarité alimentaire, combattre le chômage et améliorer la résilience alimentaire du département sont les trois objectifs du conseil départemental en soutenant le développement de telles structures.

PREMIERES ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE

- Étudier la faisabilité d'un chantier d'insertion départemental pour la production et la transformation de légumes (légumerie).
- Accompagner les structures d'insertion par l'activité économique vers des activités supports permettant la production de légumes (meilleure utilisation du foncier disponible, amélioration des pratiques, agriculture biologique...), afin de compléter l'offre de production au niveau départemental.



OBJECTIF OPÉRATIONNEL : PROMOUVOIR LE DÉVELOPPEMENT DES JARDINS PARTAGÉS ET DES POTAGERS COLLECTIFS

Les jardins partagés sont des lieux communs où l'on cultive son potager pour produire sa nourriture. Ce concept encourage au partage et à la solidarité. Il permet aussi de faire profiter d'un bout de verdure à ceux qui n'ont pas de jardin. Dans ces jardins, d'autres activités peuvent avoir lieu comme des animations culturelles, éducatives ou sociales.

Les potagers collectifs, en zone périurbaine ou en pied d'immeuble, sont une solution à la perte de lien social dans les zones urbaines et un levier de sensibilisation aux questions alimentaires. Ainsi, le conseil départemental souhaite les promouvoir car au-delà de la fierté que les habitants tireront de la consommation de leur production et des économies que cela représentera, ils permettront de refaire société autour d'un sujet majeur des prochaines années.

PREMIERES ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE

- Développer les jardins en pied d'immeuble, en lien avec Nièvre Habitat.
- Développer des partenariats avec les écoles, afin de créer des jardins éducatifs (potagers, pollinisateurs, maison à insectes...)



DÉFI 4 - LE DÉPARTEMENT, AUX CÔTÉS DU MONDE AGRICOLE FACE AUX ENJEUX DE DEMAIN

Le monde agricole subit aujourd'hui une triple pression : pression économique résultant d'une concurrence internationale dérégulée ; pression climatique en raison des dérèglements en cours ; pression sociétale en raison des externalités tantôt positives, tantôt négatives, que peuvent engendrer des pratiques agricoles.

Le Département souhaite réaffirmer son engagement à être aux côtés des agriculteurs et du monde agricole pour surmonter ces pressions, et à faire dialoguer des parties parfois considérées comme antagonistes.

POUR RELEVER CE DÉFI, IL CONVIENT DE RÉPONDRE À 5 ENJEUX

- 1 - Accompagner les mutations en cours de l'agriculture
- 2 - Soutenir des actions conciliant agriculture et biodiversité
- 3 - Préserver le foncier agricole
- 4 - Positionner le Département comme un acteur soutenant les initiatives alimentaires locales
- 5 - Resserrer les liens entre les Nivernais et le monde agricole

ENJEU 1- ACCOMPAGNER LES MUTATIONS EN COURS DE L'AGRICULTURE

L'agriculture intensive, développée pour répondre aux besoins alimentaires liés à l'augmentation de la population, contribue au changement climatique. Mais elle en subit également les effets. L'agriculture doit par conséquent à la fois réduire son impact sur le changement climatique, mais également anticiper pour s'adapter à ce changement. Il est donc nécessaire de soutenir un modèle agricole qui puisse concilier production et respect de l'environnement, sécurité alimentaire et maintien d'une population rurale dans les territoires.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL : ACCOMPAGNER LES AGRICULTEURS VERS DES PRATIQUES PLUS VERTUEUSES

PREMIERES ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE

- Poursuivre le soutien aux acteurs de l'agriculture biologique (BioBourgogne, Chambre d'Agriculture).
- Accompagner l'Agropôle du Marault dans la création de son démonstrateur agroécologique.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL : ACCOMPAGNER LES AGRICULTEURS DANS LEUR ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

PREMIERES ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE

- Développer les actions de stockage de fourrage pour affronter la hausse des températures et l'occurrence accrue d'épisodes caniculaires (notamment via les aides PCAE sécheresse).
- Soutenir les agriculteurs souhaitant installer des dispositifs de récupération des eaux de pluie.



ENJEU 2 - SOUTENIR DES ACTIONS CONCILIANT AGRICULTURE ET BIODIVERSITÉ

Face à ce qui s'apparente comme la sixième extinction de masse, l'agriculture peut jouer un rôle majeur dans la préservation de la biodiversité cultivée et élevée, mais aussi de la faune et de la flore sauvages. En modifiant certaines techniques de travail, il est possible de sortir de l'opposition entre écologie et monde agricole, et au contraire de faire des agriculteurs des piliers de la préservation de la biodiversité.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL : SOUTENIR LA DIVERSIFICATION DES PRODUCTIONS

La diversité des variétés cultivées de chaque fruit et légume a été fortement réduite depuis le début du XIX^{ème} siècle. Cette diversité permet de préserver la biodiversité et des variétés adaptées aux contraintes de chaque territoire, mais aussi d'améliorer la résilience en limitant les risques que font peser les bio-agresseurs et les maladies.

PREMIERES ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE

- Poursuivre le soutien départemental aux projets de diversification des productions (conventions Chambre d'Agriculture et BioBourgogne, CPI...).
- Accompagner l'Agropôle du Marault dans ses expérimentations (collections fourragères, grandes cultures, diversification des variétés...).

OBJECTIF OPÉRATIONNEL : ENCOURAGER LES PRATIQUES PERMETTANT LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ SAUVAGE DANS LES ZONES AGRICOLES ET PRÉSERVER LES PAYSAGES DE LA NIÈVRE

La préservation des mares, des haies ou des arbres dans les zones agricoles permet d'offrir à la faune sauvage des refuges et des lieux de vie. Ces éléments naturels du paysage ont progressivement été détruits par les nouveaux modes de production agricole. Ainsi, le linéaire de haies est passé de 2 millions de kilomètres en 1900 à 600 000 kilomètres en 2000, selon l'INRA. Leur préservation permettra la survie de milliers d'espèces vivantes végétales ou animales.

Par ailleurs, le Ministère de l'Agriculture soulignait en février 2020 que l'approche paysagère est le parent pauvre des PAT. Pourtant, les enquêtes montrent que la préservation des paysages ruraux de qualité est un impératif reconnu comme évident par une part croissante de la population. En effet, on constate une tendance à l'uniformisation des paysages et une déprise des caractéristiques régionales. L'enjeu est écologique mais également touristique, historique et culturel.



PREMIERES ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE

- Soutenir les actions de plantation et de préservation des haies.
- Soutenir les actions d'étude et de restauration des mares.
- Poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie Départementale et Partenariale sur la Biodiversité de la Nièvre.
- Accompagner l'Agropôle du Marault dans une conciliation exemplaire des enjeux agricoles et de biodiversité.
- Développer les pratiques d'agropastoralisme, notamment sur les Espaces Naturels Sensibles (ENS) du Département.

ENJEU 3 - PRÉSERVER LE FONCIER AGRICOLE

Les terres agricoles sont menacées par plusieurs phénomènes : l'artificialisation des sols par la construction humaine, l'avancée de la forêt sur des terres arables et la perte de qualité organique des sols. L'ensemble de ces phénomènes doivent être combattus conjointement.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL : PROTÉGER LES TERRES AGRICOLES

Les terres agricoles sont menacées quantitativement par l'artificialisation et l'avancée des forêts, mais aussi qualitativement avec une baisse très importante de la vie biologique de celles-ci. L'artificialisation des sols nuit au potentiel d'autonomie alimentaire des territoires, et réduit également leur capacité de stockage du CO₂. L'objectif de « zéro artificialisation nette » est donc un enjeu majeur du XXI^{ème} siècle, auquel toutes les collectivités doivent contribuer.

PREMIERES ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE

- Investir les instances départementales (SCOT, CDPENAF, CDOA, SAFER, CDAC) dans lesquelles siège le Département pour y porter la vision de la collectivité.
- Limiter la consommation de terres agricoles pour la production d'énergie.
- Mobiliser les dispositifs réglementaires en matière d'aménagement foncier agricole au profit de la préservation des terres.
- Obtenir des références sur la qualité des sols de la Nièvre.
- Poursuivre la promotion de l'agriculture biologique.

ENJEU 4 - POSITIONNER LE DÉPARTEMENT COMME UN ACTEUR SOUTENANT LES INITIATIVES ALIMENTAIRES LOCALES

Dans la Nièvre, de nombreux projets alimentaires sont en cours de développement. Les Communautés de communes, les organismes agricoles, les consulaires, les services de l'État possèdent une ingénierie souvent généraliste.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL : ACCOMPAGNER LES ACTEURS PUBLICS DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LEURS POLITIQUES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES

Afin d'accompagner les politiques alimentaires territoriales, le Département peut apporter un double soutien à ces projets : une aide en ingénierie et un soutien financier.

PREMIERES ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE

- Mettre l'expertise des techniciens du Département à la disposition des EPCI et des communes souhaitant mettre en place des PAT ou des initiatives alimentaires de proximité (utilisation du foncier agricole, création d'espaces-tests...).
- Soutenir financièrement les projets de territorialisation d'une alimentation saine et durable, dans le cadre des dispositifs financiers de la collectivité.

ENJEU 5 - RESSERRER LES LIENS ENTRE LES NIVERNAIS ET LE MONDE AGRICOLE

Les Nivernais doivent se rapprocher des agriculteurs, afin de mieux comprendre les contraintes et les enjeux de cette profession, et de découvrir leurs pratiques autrement que par des articles et films à charge. Cela participera également à lutter contre l'agri-bashing qui se développe depuis quelques années.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL : FAIRE REDÉCOUVRIR AUX NIVERNAIS LEUR AGRICULTURE

L'agriculture est en mutation depuis de nombreuses années, afin d'améliorer les pratiques, de s'adapter au changement climatique et de répondre aux attentes de la société. Ainsi, des actions destinées au grand public doivent être mises en œuvre pour présenter aux Nivernais l'intérêt de l'agriculture, ses services rendus ainsi que les projets de demain.

PREMIERES ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE

- Communiquer auprès du grand public sur les services rendus par l'agriculture.
- Poursuivre la stratégie de développement de l'Agropôle du Marault, comme interface entre les Nivernais et le monde agricole.
- Mobiliser le Conseil Départemental des Citoyens en Transition (CDCT) sur les questions d'agriculture et d'alimentation .





nIÈVRE
le département